

commission royale d'enquête qui n'a pas encore été instituée. Quand nous étions au pouvoir nous avons essayé d'instaurer le bilinguisme progressivement. Je signalerai notamment que nous avons essayé de rendre le Parlement plus efficace grâce à l'interprétation, ce qui a permis un échange de vues qui n'avait jamais été possible auparavant. Avant que nous prenions le pouvoir et pendant les années où j'ai siégé en cette Chambre auparavant, lorsque les députés prenaient la parole dans l'une des deux langues officielles, nombre de députés qui n'avaient pas une connaissance trop approfondie de cette langue quittaient la Chambre. Cela ne se produit plus aujourd'hui.

En général, j'estime que les recommandations de M. Therrien méritent d'être étudiées le plus tôt possible. Dans son rapport, il a réussi dans une grande mesure à signaler au Parlement et au peuple canadien ce qu'il aurait fallu faire il y a longtemps, ce qu'on n'a pas fait jusqu'à ce que l'on présente, à la suite de l'enquête de la Commission Glassco, des recommandations qui ont signalé à l'attention de l'ensemble de la population la nécessité d'un changement dans ce domaine afin de respecter l'esprit de la Confédération.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS CONCERNANT LOTERIES ET JEUX DE BINGO

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) demande à présenter le bill n° C-73, modifiant le Code criminel (loteries et jeux de bingo à des fins de charité).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Gray: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à modifier le Code criminel afin de permettre aux associations de bienfaisance et autres organismes sans but lucratif, de même qu'aux groupements religieux, de recueillir des fonds pour des fins charitables et religieuses au moyen de loteries et de jeux de bingo.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

[*Note de l'éditeur: Les réponses aux questions 136, 138, 190, 351 et 394 paraîtront en appendice à une date ultérieure. Voir page 1080.*]

(Texte)

TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRAUX DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VILLENEUVE

Question n° 22—M. Caouette:

Quels sont les travaux publics en voie d'exécution qui relèvent du gouvernement fédéral dans la circonscription de Villeneuve?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Badanai: En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, les entreprises indiquées ci-dessous sont en voie d'exécution dans la circonscription électorale de Villeneuve:

a) Prolongement et reconstruction d'une piste à Val-d'Or.

b) Énergie de réserve pour l'éclairage de la piste.

c) Construction d'une route et distribution d'électricité à l'installation de radar.

Cependant, le ministère des Travaux publics prévoit demander sous peu des soumissions pour des réparations de quai à Duparquet et à Louvicourt, ainsi que sur les rivières Malartic et Thompson, comté de Villeneuve.

(Traduction)

RÈGLES ÉLECTORALES CONCERNANT LES FORCES CANADIENNES

Question n° 41—M. Fisher:

1. Envisage-t-on d'apporter à l'ordonnance sur les trois armes, émise avant les élections générales de 1962 en conformité du paragraphe 29 des Règles électorales concernant les forces canadiennes, d'autres modifications qui s'appliqueraient aux élections subséquentes?

2. Prendra-t-on des mesures pour s'assurer que l'ordonnance sur les trois armes et toute modification y apportée seront signalées à tous les candidats aux élections subséquentes?

L'hon. M. Hellyer: 1. Pas à l'heure actuelle, mais la partie de l'ordonnance sur les trois armes se rapportant au paragraphe 29 des Règles électorales concernant les forces canadiennes sera signalée à l'attention du comité des privilèges et des élections lorsqu'il étudiera le rapport du directeur général des élections.

2. Le texte de l'ordonnance sur les trois armes ou toute modification y apportée, au sujet du paragraphe 29 des Règles électorales concernant les forces canadiennes, sera fourni à tout candidat officiel qui en fera la demande.

SERVICE FERROVIAIRE, GUELPH-OWEN-SOUND ET SOUTHAMPTON

Question n° 109—M. Howe (Wellington-Huron):

1. Combien a coûté, jusqu'ici cette année, l'entretien du service ferroviaire à l'intention des voyageurs entre a) Guelph et Owen-Sound et b) Guelph et Southampton?

2. Quel pourcentage des frais relatifs aux installations et à la voie est imputé sur le service des voyageurs?

3. Quel pourcentage des frais relatifs aux communications est imputé sur le service des voyageurs?

4. Les méthodes générales utilisées pour établir les frais imputent-elles des frais de camionnage quelconques du chemin de fer sur le service des voyageurs?

5. Quelles ont été les recettes totales, y compris les recettes des messageries, de chacun de ces deux services durant les mois de janvier, février, mars, avril et mai?